

**NOTES D'ALLOCUTION À L'INTENTION DE
L'HONORABLE NOËL A. KINSELLA
PRÉSIDENT DU SÉNAT**

**À L'OCCASION D'UN DÉJEUNER EN L'HONNEUR DE LA VISITE DE LA
COUR CONSTITUTIONNELLE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE
(BUNDESVERFASSUNGSGERICHT)**

**SALLE À MANGER DU PRÉSIDENT, OTTAWA
LE 30 OCTOBRE 2012**

Monsieur le président,

Madame la juge en chef,

Honorables juges,

Honorables sénateurs et députés de la Chambre des communes,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux d'accueillir nos visiteurs d'Allemagne – Herzlich willkommen – ainsi que nos distingués juristes du Canada. Un groupe aussi instruit saura apprécier les appartements du Président, où sont inscrits dans le bois des passages tirés des célèbres auteurs romains que sont Cicéron, Horace, Tite-Live, Sénèque et Tacite. Ces inscriptions latines, qui font partie d'un patrimoine que nos pays ont en commun, transmettent une sagesse qui ne connaît aucune barrière linguistique ou culturelle.

Ce patrimoine commun s'est aussi transmis dans le droit, où les maximes latines sont *lingua franca* pour les avocats et les juges. En architecture, la statue des quatre chevaux sur la Brandenburger Tor, empruntée aux Grecs et aux Romains, a été reprise pour orner le théâtre Bolchoï à Moscou, l'arc de Wellington, à Londres et de nombreux autres monuments. Pour nos gouvernements, ces inscriptions sont une évocation de connaissances anciennes dont peuvent encore s'inspirer ceux qui aujourd'hui ont à prendre des décisions difficiles.

Une maxime sculptée dans les boiseries de mon propre bureau s'applique aux cours suprêmes allemande et canadienne : *Plus apud nos vera ratio valeat quam vulgi opinio* (« Soyons guidés par la raison plutôt que par l'opinion publique »). Cicéron affirme par là que les gens ne devraient pas se laisser influencer par les opinions à la mode, mais se laisser guider par leur raison. Les juges n'ont pas toujours une tâche enviable, particulièrement lorsqu'ils doivent aller à l'encontre de la volonté populaire, parce que l'application raisonnée de la loi entraîne un résultat qui peut ne pas être évident ou attendu.

Le respect du principe de la primauté du droit donne parfois lieu à des jugements impopulaires. Depuis sa fondation, en 1951, la Cour constitutionnelle fédérale a le mandat de veiller à ce que toutes les institutions de l'État respectent la constitution de la République fédérale d'Allemagne ou la Loi fondamentale. La Cour suprême du Canada joue aussi un rôle semblable. Dans les deux pays, la tâche qui consiste à déterminer les limites juridiques du pouvoir de l'État peut être impopulaire, mais elle est essentielle. La primauté du droit est un principe fondamental auquel tiennent l'Allemagne et le Canada.

Il est aussi fort agréable de rappeler les liens étroits qui unissent nos deux pays. Le Canada a eu la chance de recevoir de nombreux immigrants allemands au fil des ans. Aujourd'hui, environ 10 % des Canadiens se disent de descendance allemande, ce qui fait d'eux le troisième groupe ethnique (après les Britanniques et les Français) dans la mosaïque canadienne. Parmi les Canadiens célèbres de descendance allemande, mentionnons l'ancien premier ministre John Diefenbaker, le scientifique gagnant d'un prix Nobel, Gerhard Herzberg, et l'architecte Eberhard Zeidler.

On peut facilement se rendre compte de l'incidence qu'a eue l'immigration allemande en examinant une carte du Canada, où l'on retrouve de nombreux lieux-dits portant des noms allemands depuis des siècles. À titre d'exemple, en 1753,

1 400 Allemands ont fondé la communauté de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse. Arrivés sans aucune connaissance maritime, ils sont devenus, en une génération, des experts de la pêche, de la navigation et de la construction navale. L'héritage des Allemands qui ont fondé Lunenburg ne se limite pas qu'à de remarquables bateaux, on leur doit aussi le premier arbre de Noël illuminé. Cette tradition médiévale allemande a été introduite en 1781 par le général Friedrich Riedesel, commandant des troupes allemandes en Amérique du Nord. Je remercie l'Allemagne pour cette coutume, qui illumine et égaye une période froide et sombre. Outre l'arbre de Noël, les Canadiens ont profité de l'énorme patrimoine culturel de l'Allemagne dans les domaines de la musique, de la littérature et du cinéma, pour n'en nommer que quelques-uns.

Symbole de l'importance que nous attachons à nos relations avec l'Allemagne, notre magnifique nouvelle ambassade est située sur la Leipziger Platz, au sud de la Brandenburger Tor et du Reichstag, au cœur même de Berlin. L'édifice témoigne de la confiance que nous entretenons aujourd'hui à l'égard de nos relations avec l'Allemagne. Il s'agit aussi d'une représentation de l'espoir que ces relations solides et chaleureuses se poursuivront « aussi longtemps que le soleil se lèvera et que les rivières couleront », comme disaient les peuples autochtones du Canada quand ils signaient des traités.

In diesem Sinne möchte ich sie noch einmal ganz herzlich in Ottawa willkommen heißen und ihnen einen interessanten Aufenthalt wünschen.

Zum Wohl!